

Règlement du Concours Prepa-Brevet.fr

ARTICLE 1 : OBJET

La société Prepa-Exam, SARL au capital de 3000 €, située 3 bis Chemin du Bois 78450 Chavenay, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 510 049 653 organise le jeu suivant :

Du 15 mars 2009 au 5 Juillet 2009 inclus : Concours Prepa-Brevet.fr.

Ce jeu est accessible depuis le site www.prepa-brevet.fr et nécessite de s'inscrire en tant que membre du site.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Ce jeu est ouvert à tous les membres inscrits sur le site de Prepa-Brevet.fr et à toutes personnes physiques qui désire s'inscrire gratuitement à Prepa-Brevet.fr en remplissant le formulaire en ligne accessible à l'adresse Internet suivante : www.prepa-brevet.fr.

Prepa-Exam se réserve le droit de vérifier si nécessaire, la véracité de toutes les informations fournies par les participants au jeu lors du remplissage du formulaire d'inscription.

2.2 Toute personne refusant de fournir les informations demandées lors de l'inscription au site, ou en fournissant de fausses seront exclus de toute participation au présent jeu.

2.4 La participation au jeu implique de la part du participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement ainsi que des conditions générales des ventes du site Prepa-Brevet.fr.

En cas de non respect du présent règlement, les candidats concernés subiront l'annulation automatique de leur participation au jeu.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DU JEU, DOTATION ET ATTRIBUTION DES GAGNANTS

3.1 Les participants sont obligatoirement des membres s'étant inscrits gratuitement sur le site Prepa-Brevet.fr. Ils seront automatiquement ajoutés à la liste des participants après avoir effectué leur 1^{er} achat par tout moyen de paiement, excepté Allopass. Cette liste de participant sera gérée par une base de données. L'achat de ce document peut être remboursé par simple demande écrite selon les modalités précisées à l'article 9.

Ainsi, est participant au Concours Prepa-Brevet.fr toute personne inscrite en tant que membre du site Prepa-Brevet.fr et ayant acheté par tout moyen de paiement autre qu'Allopass au moins 1 documents proposés par le site Prepa-Brevet.fr.

3.2 Le tirage au sort servant à déterminer les gagnants aura lieu le 7 Juillet 2009 et sera effectué sous contrôle d'un Huissier de justice.

3.3 Les gagnants du tirage au sort, au nombre de 5, seront désignés de la façon suivante :

- Le premier gagnant tiré au sort pourra prétendre au lot n°1, à savoir un iPod Touch.
- Les 4 gagnants suivants, eux aussi tirés au sort, pourront prétendre au lot n°2, à savoir un iPod Shuffle.

3.4 Nature des lots mis en jeu :

- 1/ Lot Numéro 1 : iPod Touch 16 Go d'une valeur de 289 € TTC au 4 Mars 2009.
- 2/ Lot Numéro 2 : iPod Shuffle 2 Go d'une valeur de 69 € TTC au 4 Mars 2009.

Seront mis en jeu 1 lot n°1 et 4 lots n°2.

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DES CADEAUX

4.1 Les gagnants seront informés de leurs gains au maximum une semaine suivant la date d'attribution des cadeaux.

4.2 Prepa-Brevet.fr ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gains par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à Internet ou d'une adresse email, fournie par le participant, erronée ou inexistante.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les bases de donnée de Prepa-Brevet.fr ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants.

4.3 Les lots seront directement envoyés gratuitement à l'adresse postale fournie par les gagnants lors de leur inscription sur le site Prepa-Brevet.fr, au maximum, une semaine après le tirage au sort.

4.4 Prepa-Exam ne pourra en aucun cas être tenu responsable de toute avarie, vol et perte intervenus lors de la livraison. De plus Prepa-Exam décline toute responsabilité qui pourrait survenir de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

4.5 Les lots non réclamés un mois après la date de fin de jeu, distribués ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant l'envoi du gain seront alors déclarés comme perdus et ne seront pas remis en jeu.

Dans le cadre de ce jeu, la publication du nom des gagnants n'est prévue que sur le site.

4.6 Les lots ne pourront pas être échangés contre leur contrepartie monétaire.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DE PREPA-EXAM

Prepa-Exam se dégage de toute responsabilité résultant d'un disfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au site du jeu ou gênant son bon déroulement.

ARTICLE 6 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU

Prepa-Exam se réserve le droit à tout moment ou des circonstances l'exigeraient, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter le présent jeu sans que sa responsabilité ne puisse être engagée par ce fait.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS NOMINATIVES

7.1 Toutes les informations que les participants communiquent sur le formulaire (nom, prénom, adresse email, adresse de facturation) seront uniquement destinées à la société responsable du traitement et resteront confidentielles. Elles pourront toutefois faire l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est de sélectionner les gagnants du présent jeu concours.

7.2 La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve de la collecte de ces informations, de leur enregistrement et de leur utilisation à caractère nominatif strictement nécessaire pour les besoins de la gestion du jeu.

ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

8.1 Les informations recueillies par Prepa-Exam au moyen du formulaire du site Internet Prepa-Brevet.fr sont traitées conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, modifié par la Loi du 6 Août 2004.

8.2 Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant, qu'il peut exercer à l'adresse du jeu auprès de la société Prepa-Exam, 3 bis Chemin du Bois, 78450, CHAVENAY.

ARTICLE 9 : GRATUITÉ DU JEU

La participation au jeu Concours Prepa-Brevet.fr est gratuite. Les frais de communication téléphonique (connexion Internet au site à l'exception des connexions haut débit ne faisant pas l'objet de facturation de communication) engagés pour la participation au jeu ainsi que les frais d'achat du 1^{er} document seront remboursés sur simple demande écrite (remboursement du timbre sur demande au tarif lent de la Poste en vigueur pour une lettre simple de moins de 20 grammes) adressée à :

Prepa-Exam Jeu Concours
3 Bis Chemin du Bois
78450 CHAVENAY

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire de 2 minutes pour participer soit 0.20 € TTC.

Le participant devra indiquer dans sa demande de remboursement, son nom, prénom, adresse complète, ainsi qu'une facture téléphonique justifiant de sa connexion, avec clairement soulignées la date et l'heure des connexions au site Prepa-Brevet.fr. Il devra de plus fournir un R.I.B (ou un R.I.P) afin de procéder au remboursement par virement.

ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT

10.1 Le présent règlement a été déposé via Depotjeux.com (www.depotjeux.com) auprès de l'étude LACHKAR – GOUGUET - THOMAZON, Huissiers de Justice dont l'étude est sise au 156 rue Montmartre 75002 PARIS.

10.2 Le règlement peut être adressé gratuitement en France Métropolitaine à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante :

Prepa-Exam Jeu Concours
Demande de Règlement
3 Bis Chemin du Bois
78450 CHAVENAY

Le timbre nécessaire à la demande par courrier sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent « Lettre de moins de 20 grammes » en vigueur. La demande devra être adressée à la même adresse.

10.3 Le règlement est exclusivement régi par la loi Française. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par Prepa-Exam dans le respect de la législation Française. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'une semaine après la clôture du jeu.